EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 28

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF AUVERGNE

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation et de réaménagement du secteur Haute-Fontgiève / Gallet, la Commune a négocié l'acquisition de trois biens immobiliers situés dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de l'îlot du Gallet :

- la parcelle cadastrée section IV n° 599 située 7 rue du Gallet à Clermont-Ferrand d'une superficie cadastrale de 647 m², louée en partie, appartenant à Monsieur Gérard AUBIGNAT ou tous ses ayants droits pour une indemnité globale de 450 000 € au vu de l'estimation des Domaines du 7 septembre 2016 ;

- les lots n° 4 (cave) et 11 (appartement) de la parcelle cadastrée section IV n° 23 située 3 rue Haute-Fontgiève à Clermont-Ferrand d'une superficie cadastrale de 129 m², appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude GUILHOT ou tous leurs ayants droits pour une indemnité globale de 28 500 € ;

- la parcelle cadastrée section IV n° 36 située 5 rue Haute Fontgiève à Clermont-Ferrand d'une superficie cadastrale de 58 m², louée, appartenant à Monsieur Michel GROLEAS ou tous ses ayants droits pour une indemnité globale de 90 000 €.

Etant donné que ce projet se réalisera à moyen terme, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à acquérir ces biens.

Pour cette opération, la Ville s'engage :
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucuns travaux sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à la Commune, et notamment :
* au remboursement du capital restant dû ainsi que les frais financiers afférents,
* à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne.

La revente de ces biens interviendra avant la réalisation définitive de ce projet d'urbanisme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Grégory BERNARD